



VILLE D'ETAMPES

DECISION DU MAIRE N° VI-DEC-2026-66

OBJET : Spectacle Le Pire Premier Rencard de l'Histoire vendredi 17 avril 2026 à 20H30 au Théâtre Intercommunal

Le Maire de la Ville d'ÉTAMPES,

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le contrat de cession avec Matrioshka Productions,

CONSIDÉRANT la volonté de la Ville d'Étampes d'organiser le spectacle "Le Pire Premier Rencard de l'Histoire" de Jérémy MANESSE le vendredi 17 avril 2026 à 20H30 au Théâtre Intercommunal,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De signer un contrat de cession avec Matrioshka Productions, représentée par Mademoiselle Salomé LELOUCH en sa qualité de Présidente, domiciliée 28 Rue La Bruyère – 75009 PARIS.

ARTICLE 2 : L'Organisateur s'engage à verser au Producteur en contrepartie de la présente cession sur présentation de facture, la somme forfaitaire de 4000 euros TTC correspondant aux frais (prestation, déplacements et logistique) engendrés par le spectacle.

ARTICLE 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous-Préfet d'Étampes, publié au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Comptable public responsable de la Trésorerie d'Étampes collectivités
- Mademoiselle Salomé LELOUCH, Présidente de Matrioshka.

Fait à Étampes, le 24 MARS 2026



Franck MARLIN
Maire d'Étampes

Certifié exécutoire, compte tenu de la publication le : 24 MARS 2026

Accusé de réception en préfecture
091-219102233-20260324-VI-DEC-2026-66-AU
Date de télétransmission : 24/03/2026
Date de réception préfecture : 24/03/2026